



**SECTION EUROPEENNE « ANGLAIS »**

**EN CLASSE DE 2de – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

La section européenne est un **enseignement spécifique** qu'on peut débiter en Seconde et qui se poursuit jusqu'en Terminale pour obtenir un **Baccalauréat avec mention section européenne**. La section Européenne « Anglais » permet de bénéficier d'un enseignement exigeant en langue anglaise et garantit une pratique linguistique élevée en anglais.

**Contenu et horaires**

**En 2de**, les élèves inscrits en section européenne constituent des groupes homogènes et ont chaque semaine 4h d'anglais renforcé et 4h d'histoire-géographie dont 1h enseignée en partie en anglais au titre de la DNL (discipline non linguistique). Ce choix permet de favoriser l'utilisation de la langue, en particulier la participation orale.

**En Première et en Terminale**, les élèves ont 2h supplémentaires à leur emploi du temps (1h en anglais et 1h en DNL). Les élèves ont le choix entre la DNL Histoire-géographie enseignée en anglais ou la DNL SVT enseignée en anglais.

**Un séjour linguistique aux USA**

Un échange linguistique et culturel est organisé une année sur 2 avec Bronxville High School (Etat de New-York, USA) et concerne les élèves de 1ère. L'échange 2020/21 a été annulé en raison du contexte sanitaire. Nous espérons le reprendre en 2021/22..

**L'examen final au Baccalauréat**

Au Baccalauréat, les élèves passent un oral spécifique sur les thèmes étudiés en Terminale. Deux conditions à remplir pour obtenir le Baccalauréat mention section européenne : obtenir au moins 10/20 à l'oral spécifique et au moins 12/20 à l'évaluation commune de langue vivante « anglais » de Terminale.

**Le Baccalauréat mention Section Européenne « Anglais »**

Les élèves obtiennent un baccalauréat mention section européenne « Anglais » qui leur permet de valoriser leur demande de recrutement pour des filières sélectives ou de postuler à des cursus universitaires franco-anglais.

## Modalités et Critères de recrutement (procédure 2020) en 2de

La sélection et l'affectation en section européenne s'effectue par le logiciel d'affectation Affelnet-Lycée sur la base des résultats scolaires de la classe de 3<sup>ème</sup> et d'une priorité donnée aux élèves du secteur de recrutement du lycée V. Hugo.

Moyennes prises en compte :

Français, coefficient 1

Mathématiques, coefficient 1

Histoire-géographie, coefficient 1

LV 1 et 2, coefficients 14

EPS, coefficient 1

Disciplines artistiques, coefficient 1

Sciences physiques, SVT et découverte professionnelle, coefficient 1

L'affectation en section européenne ne sera effective qu'après l'affectation en classe de 2de qui est du ressort exclusif du Directeur Académique du Calvados. Les affectations en classe de 2de seront connues fin juin.

*Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.*



*Laurent Macrel, Proviseur*



**Lycée Victor Hugo**  
16 rue de la Défense Passive  
14 000 CAEN

**Tél : 02 31 47 45 50**

**Mel : ce.0142059m@ac-caen.fr**